

PIEGE ATTRACTIF

1/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PIEGE ATTRACTIF

Code du produit /

Autorisation de mise sur le marché /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Piège attractif pour guêpes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre 01 45 42 59 59
Antipoison

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Dangers physiques :

Non classé

PIEGE ATTRACTIF

2/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mentions supplémentaires : Aucune

Étiquetage supplémentaire : Aucun

2.3 Autres dangers

Pas d'autres données disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

Piège attractif

PIEGE ATTRACTIF

3/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
Saccharose*	57-50-1 200-334-9 /	/	/	/	x > 90,00

**substance pour laquelle des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées en application de la législation de l'Union*

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.
Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.
Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** Rincer la bouche abondamment avec de l'eau.
Ne rien donner à une personne inconsciente.

PIEGE ATTRACTIF

4/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Irritation possible par effet mécanique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas d'autres risques connus.

Traitement Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés - Eau

Moyens inappropriés - Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas de dangers particuliers identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Vêtements de protection pour tout le corps, combinaison de protection intégrale.

Appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires Rester en amont des flammes.

PIEGE ATTRACTIF

5/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Refroidir en les aspergeant d'eau les emballages à proximité des flammes.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement.

Méthodes de nettoyage

Balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

PIEGE ATTRACTIF

6/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Autres conseils Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Ne pas boire ou manger pendant l'emploi.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion La poussière de sucre de taille inférieure à 0,063 mm peut exploser si la concentration est $> 45 \text{ g/m}^3$.

Mesures d'hygiène Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

PIEGE ATTRACTIF

7/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Piège attractif.
Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	Base
VLEP 8 heures	Saccharose	57-50-1	10 mg/m ³	/	Gestis / Fr

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Ne pas respirer les poussières.
Pas de protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

PIEGE ATTRACTIF

8/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Protection des mains	Pas de protection nécessaire. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux.
Protection de la peau et du corps	Eviter le contact prolongé avec la peau. Porter des vêtements de protection standard. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
Protections thermiques	Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Cristaux
Couleur	Blanc, doré
Odeur	Caractéristique du sucre
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7
Point de fusion / point de congélation	186°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible

PIEGE ATTRACTIF

9/18

Date de création : 03/08/2020

Date de révision : 03/08/2020

Version : 01 / FRANCE

Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non concerné
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	0,85 – 1,59
Solubilité dans l'eau	Soluble – 200,47 g dans 100 g -
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non disponible
Propriétés explosives	La poussière de sucre de taille inférieure à 0,063 mm peut exploser si la concentration est > 45 g/m ³ .
Propriétés comburantes	Non disponibles

9.2 Autres informations

Viscosité cinématique	Non disponible
------------------------------	----------------

PIEGE ATTRACTIF

10/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Éviter les agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Au-delà de 186°C, possible libération de fumées âcres.

PIEGE ATTRACTIF

11/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 = 29,7 g/kg – Rat -
Toxicité aiguë par inhalation	Irritation et toux possibles.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation / corrosion cutanée	Un contact prolongé peut provoquer une dermatite.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritation possible par effet mécanique en cas de contact prolongé avec les yeux.
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PIEGE ATTRACTIF

12/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Pas de données disponibles

Toxicité pour les plantes aquatiques

Pas de données disponibles

PIEGE ATTRACTIF

13/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Toxicité pour les abeilles Pas de données disponibles.

Toxicité pour les vers de terre Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Pas de données disponibles pour le mélange.

Koc Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et vPvB Ne remplit pas les critères PBT, vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

PIEGE ATTRACTIF

14/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.
Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables, apporter en déchèterie ou dans une installation agréée.
Emballages contaminés	Réemploi de l'emballage interdit. Jeter dans les poubelles ménagères.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé au titre du transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

PIEGE ATTRACTIF

15/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

PIEGE ATTRACTIF

16/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Clx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%

PIEGE ATTRACTIF

17/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

PIEGE ATTRACTIF

18/18

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Méthodes utilisées :

La classification du mélange «Piège attractif» a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.